

RAPPORT À LA CHAMBRE

VENDREDI 21 avril 1950.

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

J.-A. BRADETTE.